

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 722 expulsant certains individus du territoire

n° 722

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

VISAS

Vu rordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1035 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalie et dépendances, les personnes dont les noms suivent, condamnées à des peines diverses d'emprisonnement pour vagabondage, vol et séjour clandestin : Almi Aden, issa rer coul, né à Berama vers 1934, de Aden Bourale et, de Daabo Abaneh. Abdi Aden, issa mamassan, né à Zeila vers 1932 de Aden Boreh et de Sidi Omar. Ahmed Youssouf, gadabourcy, né à Zeila vers 1933, de Youssouf Omar et de Coran Amer. Mohamed Cabareh, habar yonis, né à Argueissa vers 1933, de Cabareh Ismaïl et de Aïcha Mohamed. G-aborch Chardeh, gadabourcy, né à Berama vers 1933, de Chardeh Kaïm et de Eulou Alalé. Ahmed Hasan, arabe, né au Yémen vers 1928, de Hassan Abdallah et de Fatma bint Ahmed. Hasseib Waiss, né a Boiiraé vers 1926, de Waiss Farah et de Ambare Molioumed. Kaye Liban, gadabourcy, né à Berama vers 1924 de Liban Abdilleh et de Barisson Doualeh. Hussein Djama, habar avval, né à Argulissa vers 1921, de Djama Fareh et de Fatma Nour. Barkat Toukaleh, gadabourcy, né à Berama vers 1933, de Tonkaleh Rebleh et de ; Maire Gadichi. Mohamed Abdi, somali arab né à Argueissa vers 1926, de Abdi Hersi et de Moulao Yacin. Bareh Omar, gadabourcy, né à Birfabodo vers 1929, de Omar Kireh et rie Chadaro Obsieh. Mouhoumed Djama, somali arab, né à Zeila vers 1930 de Djama Doualeh et de Fatma Dirir. Mahmoud Dajma, rer isman, né à Ber vera vers 1930, de Djama Doualeh et de Abado Direh. Ismaïl Mouhoumed, somali ayoudi, né à Argueissa vers 1933, de Mouhoumed Aden et de Mounlna Warfar.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.